L'EUROPE DANS LES RAPPORTS DE PUISSANCE AU XX^{ème} SIÈCLE

Document 1: Les grands empires coloniaux européens en 1914

Document 2 : Europe et premiers concurrents au lendemain de la Première Guerre mondiale

Document 3 : L'Europe dans la Guerre froide

Document 4 : Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), 9 mai 1950

Document 5 : Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009

Question 1 (document 1) **2 points**

- Comment la carte du monde en 1914 traduit-elle la domination de l'Europe ?

Question 2 (documents 1 et 2) **3 points**

- Quels concurrents rivalisent avec les Européens après la Première Guerre mondiale ?
- Comment s'expliquent ces nouveaux impérialismes ?

Question 3 (document 3) **3 points**

- Quelle est la situation de l'Europe pendant la Guerre froide ?
- Quelles en sont les conséquences sur la puissance de l'Europe ?

Question 4 (document 4) **3 points**

- Quel constat Robert Schuman fait-il sur les relations passées entre la France et l'Allemagne ?
- Quelles propositions fait-il pour y remédier ?

Question 5 (document 5) **2 points**

- Dans quels domaines le traité de Lisbonne renforce-t-il l'Union Européenne ?
- Comment l'Europe espère-t-elle retrouver une place dans le monde ?

Question 6 (synthèse) **7 points**

A partir de l'analyse des documents et de vos connaissances, rédigez un texte organisé d'une vingtaine de lignes sur :

« L'Europe dans les rapports de puissance au XX^{ème} Siècle »

Vous traiterez successivement de la domination de l'Europe sur le monde, puis de son déclin relatif après la Première Guerre mondiale. Vous exposerez enfin comment l'Europe s'est organisée pour redevenir un acteur mondial.

Document 1 : **Les grands empires coloniaux européens en 1914**

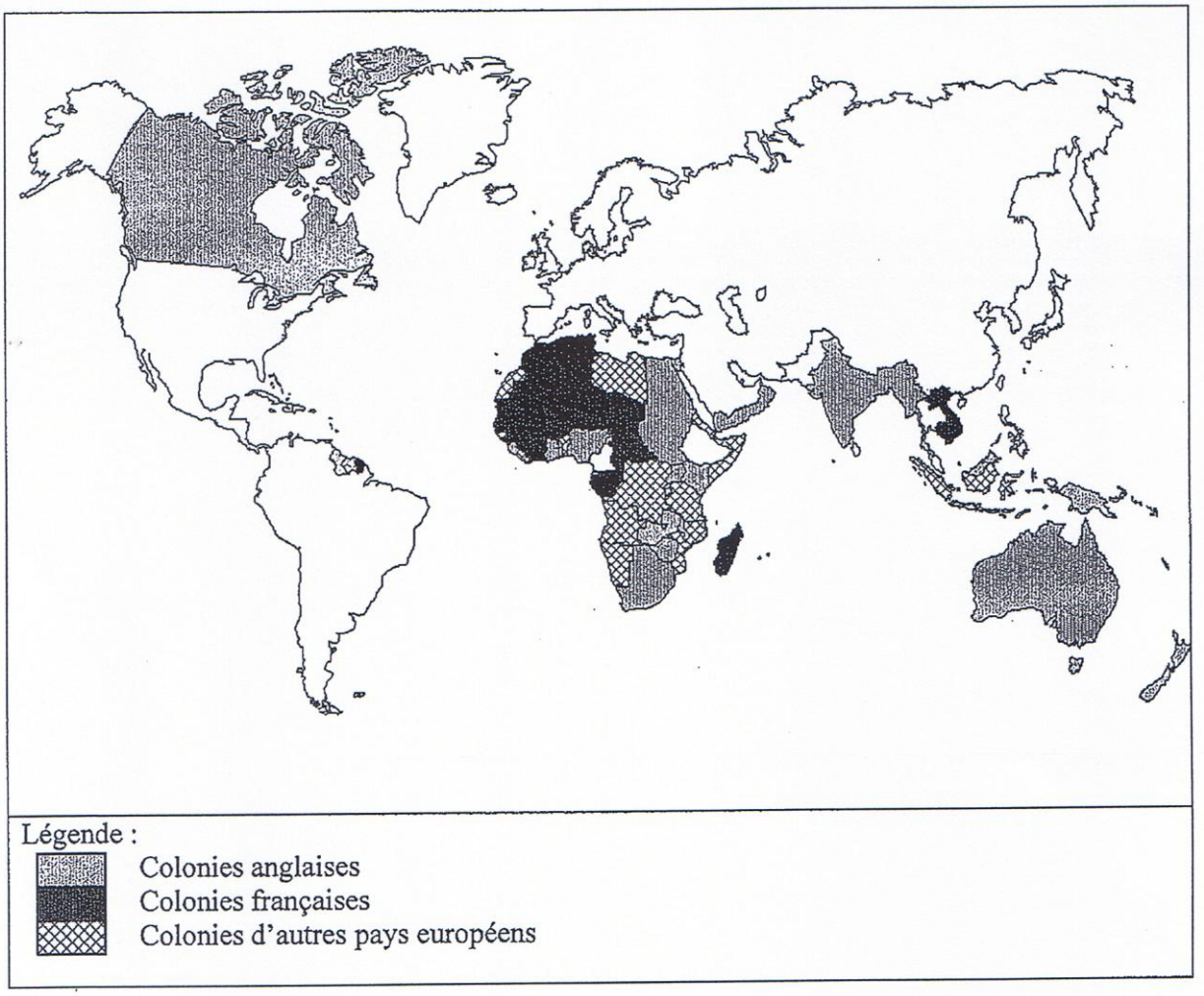

Légende :

- Colonies anglaises
- Colonies françaises
- Colonies d'autres pays européens

<u>Document 2</u> : Europe et premiers concurrents au lendemain de la Première Guerre mondiale

Même si l'Europe n'en prend pas entièrement conscience, son effacement du marché mondial et sa dépendance envers l'étranger ont profité aux pays extra-européens, essentiellement aux Etats-Unis et au Japon. Stimulé par les demandes européennes, surtout d'armement, le Japon a diversifié sa production industrielle ; autrefois client de l'Europe, il est devenu son fournisseur, puis son concurrent en s'assurant les marchés que le conflit la rend incapable de satisfaire. Grâce au développement de sa flotte, il commence une expansion commerciale et politique dans le Sud-Est asiatique, le Pacifique et la Chine. Ses exportations triplent entre 1913 et 1918 et il exporte des capitaux.

Plus spectaculaire encore, l'essor des États-Unis dont l'industrie et l'agriculture ont pris une remarquable expansion. Dans tous les domaines, les Américains concurrencent désormais l'Europe, et leurs hommes d'affaires mettent au point un programme de conquête des marchés extérieurs. Leur flotte commerciale, à présent la deuxième du monde, est un outil d'expansion commerciale. Les États-Unis assurent leur prépondérance économique sur l'Amérique du Sud, hier marché réservé des Européens, et rivalisent avec la Grande-Bretagne dans son rôle d'entrepôt du monde et de plaque tournante du commerce et de la redistribution de nombreux produits. La Bourse de New York supplante celle de Londres et le dollar s'impose, aux dépens de la livre sterling, comme principale monnaie des transactions internationales.

Serge BERSTEIN, « La paix inachevée », *L'Histoire*, n°107, janvier 1988

Document 3 : **L'Europe dans la Guerre froide**

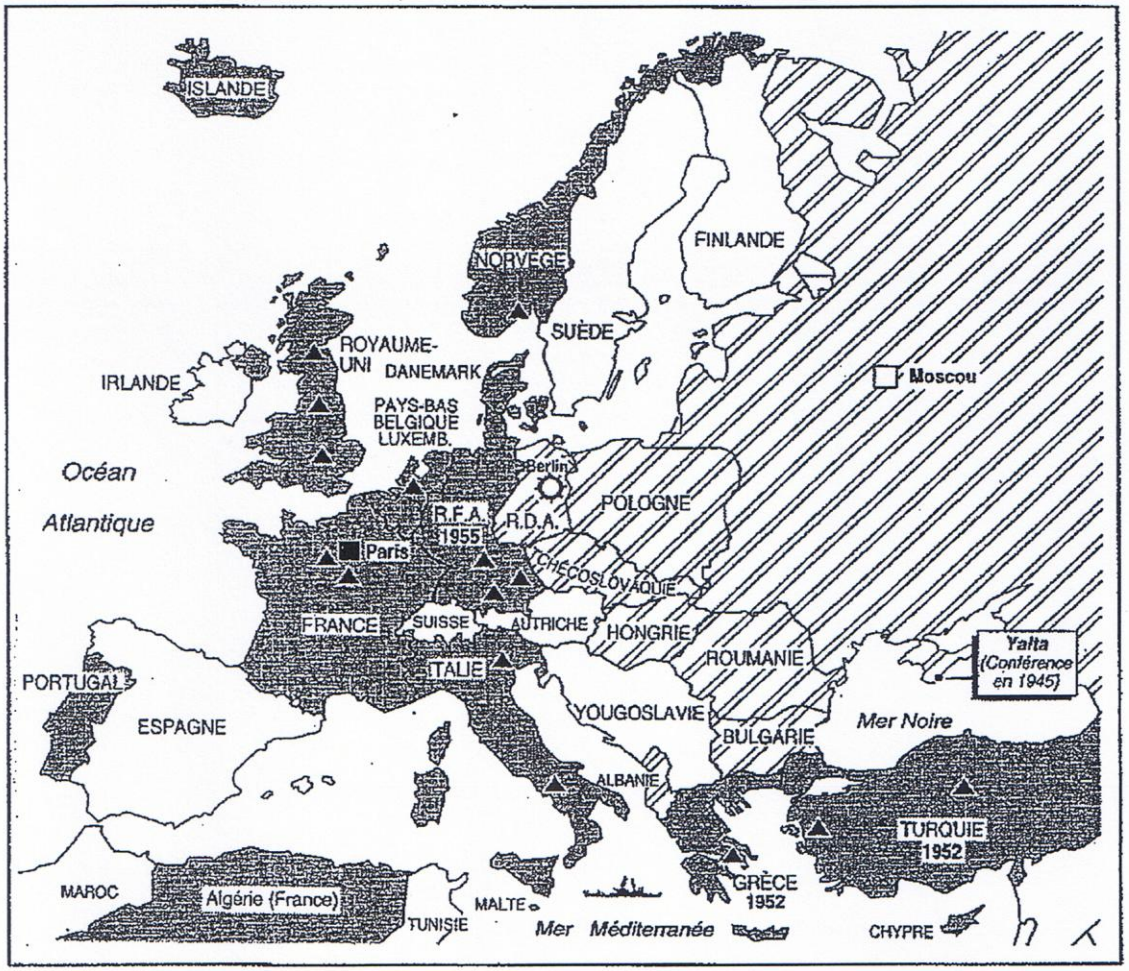

Légende :

OTAN (1949)

- Pays membres (avec le Canada et les États-Unis)
- 1952 Adhésion après 1949
- ■ Siège de l'OTAN
- ▲ Principales bases américaines
- VIe flotte américaine

Pacte de Varsovie (1955)

- Pays membres (l'Albanie jusqu'en 1968)
- □ Siège du Pacte de Varsovie
- ☼ Blocus de Berlin

0 500 km

Anne CAROL, Jean GARRIGUES, Martin IVERNEL.
Précis d'histoire du XX^e siècle, Editions Hatier, 1997.

Document 4 : Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), 9 mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.
La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.
Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.
La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix. [...]

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Extraits de la déclaration de Robert SCHUMAN, Ministre des Affaires étrangères, Paris, 9 mai 1950

<u>Document 5</u> : Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009

Le traité de Lisbonne met fin à plusieurs années de négociations sur des questions institutionnelles.

Une Europe plus démocratique et plus transparente: le Parlement européen et les parlements nationaux voient leur rôle renforcé, les citoyens peuvent plus facilement faire entendre leur voix et il est plus aisé de savoir qui fait quoi au niveau européen et national. Un rôle renforcé pour le Parlement européen: directement élu par les citoyens de l'UE, celui-ci se voit octroyer de nouveaux pouvoirs importants dans le domaine de la législation, du budget et des accords internationaux. [...]

Une Europe plus efficace: l'UE se dote de méthodes de travail et de règles de vote simplifiées et d'institutions modernes permettant le bon fonctionnement d'une Union à 27 et sa capacité d'action est améliorée dans les domaines qui figurent aujourd'hui au premier rang de ses priorités. [...]

Une Europe des droits et des valeurs, de la liberté, de la solidarité et de la sécurité, qui promeut les valeurs de l'Union, intègre la Charte des droits fondamentaux dans le droit européen primaire, prévoit de nouveaux mécanismes de solidarité et garantit une meilleure protection des citoyens européens.

L'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale: les instruments de politique extérieure de l'Union sont regroupés, tant en ce qui concerne l'élaboration que l'adoption de nouvelles politiques. Le traité de Lisbonne permet à l'Europe de se faire clairement entendre auprès de ses partenaires mondiaux. Il met sa puissance économique, politique, diplomatique et humanitaire au service de ses intérêts et de ses valeurs dans le monde, tout en respectant les intérêts particuliers des États membres en matière de politique étrangère. La nomination d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-président de la Commission, renforce le poids, la cohérence et la visibilité de l'action extérieure de l'UE [...].

Source : EUROPA, le portail de l'union européenne (extraits)